

# Annexe 8

# C.A.P. boucher - Fiche Récapitulative du Contrôle en Cours de Formation

1<sup>ère</sup> session d'évaluation : 2007

Situations d'évaluation	EP1 (U1)	EP2 (U2)			EP3 (U3)
		EP2 (établissement) (70 points)	EP2 (entreprise) (70 points)	VSP (20 points)	Vente, commercialisation EP3 (40 points)
Type d'évaluation	Co-évaluation Certificative	Certificative	Co-évaluation Certificative Savoir-faire	Certificative	Co-évaluation Certificative
Quand ? Quoi?	<p><b><u>2 situations d'évaluation : en établissement</u></b></p> <p>dernière année de formation fin du 1<sup>er</sup> trimestre ou début du 2<sup>ème</sup> trimestre  <b>EP1 A techno</b> (20 points)  <b>EP1 B sc app</b> (10 points)  <b>EP1 C CEEJS</b> (10 points)</p> <p>début du 3<sup>ème</sup> trimestre  <b>EP1 A techno</b> (20 points)  <b>EP1 B sc app</b> (10 points)  <b>EP1 C CEEJS</b> (10 points)</p>	<p><b><u>2 situations d'évaluation : en établissement</u></b></p> <p><b>EP2 S1</b> (25 points)  fin 1<sup>er</sup> ou au début du 2<sup>ème</sup> trimestre de la 2<sup>ème</sup> année</p> <p>travail du veau et de l'agneau ou du porc et de l'agneau</p> <p><b>EP2 S2</b> (45 points)  fin 3<sup>ème</sup> trimestre de la 2<sup>ème</sup> année</p> <p>travail du bœuf ou du cheval produits tripiers et/ou volaille</p>	<p><b><u>1 situation d'évaluation : en entreprise</u></b></p> <p><b>EP2 S3</b> (70 points)  Dernier semestre de la dernière année (fin mai au plus tard)</p> <p>évaluation des compétences professionnelles autres que celles évaluées en établissement de formation</p>	<p><u>3ème trimestre de la 2ème année :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contrôle de connaissances (7 pts)</li> <li>- un travail écrit (7 pts)</li> <li>- une situation pratique secourisme (6 pts)</li> </ul>	<p><b><u>2 situations d'évaluation</u></b></p> <p><u>Au dernier trimestre de la dernière année de formation</u></p> <p><b>EP3 S1 en établissement</b>  Préparation à la vente, commercialisation</p> <p><b>EP3 S2 en entreprise</b>  Préparation à la vente commercialisation</p> <p>Autres compétences que celles évaluées en établissement (objectifs négociés)</p>
Comment ?	<b>1<sup>ère</sup> partie et 2<sup>ème</sup> partie</b> en séances de technologie, sciences appliquées, CEEJS.	En <b>établissement</b> de formation, pendant les séances de travaux pratiques	En <b>entreprise</b> , pendant les séances de travaux pratiques habituels	Pendant séance VSP	Pendant les séances de travaux pratiques habituels
Qui ?	Les formateurs qui interviennent dans les matières du domaine professionnel	Le Formateur de pratique 1 Professionnel en activité	1 formateur Le tuteur ou maître d'apprentissage	1 Formateur VSP 1 Formateur en secourisme	1 Formateur du domaine professionnel Le tuteur ou maître d'apprentissage
Coefficient	4	8 dont 1 en VSP			2